

Lexique

ANALYSE : Décomposition d'un discours en ses éléments (thème, problématique, thèse, arguments, concepts); identification des éléments du texte, lors de la lecture, et présentation de ces éléments, lors de l'écriture.

ARGUMENT : Considération apportée pour établir une thèse ou une conclusion, ou pour la réfuter. Un argument étant une affirmation concernant la réalité, il est également un jugement qui s'énonce par une proposition.

ARGUMENTATION : Ensemble de raisonnements conduisant à une conclusion commune (la conclusion de chaque argument servant d'argument en vue de la conclusion finale). Une argumentation consiste en une suite articulée (divisée en ses éléments) et organisée (disposée selon un ordre et une méthode) de raisonnements.

CONCEPT : Idée générale et abstraite s'exprimant par un mot ou une expression. Une thèse philosophique exige l'élaboration et la définition de concepts philosophiques qui viennent préciser et articuler la thèse dans l'ensemble de l'argumentation. Ce sont souvent les mots clés du texte.

CONCEPTION : Point de vue général, argumenté ou non, fondé ou non. Il s'agit soit de la position, soit des opinions que soutient quelqu'un.

CONCLUSION : Dernière partie d'un discours, où l'on tire les leçons (généralement inconnue au départ).

CRITIQUE : Évaluation des propriétés des raisonnements qui composent un discours.

ENJEU : Risque encouru à ignorer une question philosophique. L'enjeu est ce qui a déclenché la démarche réflexive ou ce qui sera affecté par le résultat (une conclusion ou une décision) de la démarche.

IDÉE : Représentation mentale d'une chose; il peut s'agir d'un objet de la perception ou de la pensée.

INFÉRENCE : Passage des arguments à la conclusion.

JUGEMENT : Processus mental par lequel on affirme la réalité d'une chose (jugement de fait) ou d'un rapport entre deux idées (jugement de droit); le jugement s'exprime par une proposition.

JUSTIFICATION : Exposition des principes qui sont à la base d'une position; développement des raisons qu'on a d'opter pour une position plutôt qu'une autre.

NOTION : Représentation vague et commune d'une chose ou d'une idée; idée indéterminée ou rudiment de connaissance.

OBJECTION : Argument qui consiste en un autre point de vue que celui adopté par quelqu'un, et qui s'oppose soit à sa thèse, soit à l'un des arguments qui la soutiennent. L'argument qui répond à une objection, la réfutation, sert à renforcer la position soutenue. L'argumentation se complète ainsi en intégrant les objections qui vont à l'encontre de la thèse.

OPINION : Point de vue non argumenté généralement susceptible d'être critiqué ou réfuté.

POSITION : Point de vue argumenté, c'est-à-dire fondé sur des arguments, adopté par quelqu'un et exprimé par sa thèse. Il ne s'agit pas d'une opinion, mais d'une réflexion approfondie étayée par des arguments nuancés, articulés autour de la thèse.

PROBLÉMATIQUE : Question philosophique soulevée dans un discours, provoquée par un problème à résoudre et prêtant à discussion. Identifier la problématique revient à se demander quel est le problème étudié ou à quelle question on essaie de répondre. Il peut s'agir également d'un ensemble de plusieurs questions étroitement reliées.

PROPOSITION : Affirmation à propos d'une chose ou d'une idée; énoncé d'un jugement sur la réalité ou la valeur de cette chose ou de cette idée.

RAISONNEMENT : Opération mentale par laquelle, de jugements donnés, on tire un jugement nouveau. Un raisonnement consiste en une suite articulée (divisée en ses éléments) et organisée (disposée selon un ordre et une méthode) d'arguments.

RÉFUTATION : Argument qu'on élabore face à une objection. Il s'agit d'une objection à une objection ou d'un contre-argument.

THÈME : Sujet sur lequel porte le texte. Le thème est souvent, mais pas nécessairement, le concept principal du texte, ou un ensemble de concepts étroitement reliés.

THÈSE : Proposition (généralement annoncée au départ) que l'on tient pour certaine et que l'on s'engage à prouver et à défendre contre les objections éventuelles.

PROPRIÉTÉS DES RAISONNEMENTS

CLARTÉ : Un raisonnement est clair lorsqu'il ne comporte aucune ambiguïté ou obscurité.

COHÉRENCE : Un raisonnement est cohérent lorsque les idées qu'il contient s'enchaînent avec ordre et méthode, c'est-à-dire lorsque ces idées sont logiquement articulées et organisées.

EXHAUSTIVITÉ : Un raisonnement est exhaustif lorsque les idées qu'il contient sont développées dans leur pleine dimension, c'est-à-dire complètement.

PRÉCISION : Un raisonnement est précis lorsqu'il ne laisse place à aucune indécision.

RIGUEUR : Un raisonnement est rigoureux lorsqu'il comprend seulement les arguments requis pour aboutir à la conclusion énoncée.

SUFFISANCE : Un raisonnement est suffisant lorsqu'il comprend tous les arguments requis pour aboutir à la conclusion énoncée.

VALIDITÉ : Un raisonnement est valide lorsque sa démarche respecte les lois logiques applicables.

VÉRITÉ : Un raisonnement est vrai lorsque sa conclusion correspond à la réalité.

TYPES DE JUGEMENTS

JUGEMENT DE FAIT : Observation ou raisonnement fait à partir d'observations (évaluable en termes de vérité ou de fausseté).

JUGEMENT DE DROIT : Jugement de valeur (goût, préférence, etc.), normatif (loi, règlement, norme, etc.) ou métaphysique (croyance, principe, etc.) (non évaluable en termes de vérité ou de fausseté).